

M. Benjamin RAIGNEAU  
Directeur des Ressources Humaines du GPF  
2 place aux Étoiles  
CS 70001  
93 633 La Plaine St Denis Cedex

St Denis, le 20 février 2019

Monsieur le Directeur,

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Dans l'entreprise comme ailleurs, les inégalités professionnelles persistent, de même que les violences sexistes, verbales ou physiques, les injonctions normatives, ....

L'accord signé « Mixité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » reste quasiment sans effet et bien en deçà de ce qu'on pouvait s'attendre.

Aussi nous demandons :

- Le traitement rapide de tous les cas de discrimination et de harcèlement subit par des femmes, avec de véritables mesures de sécurisation.
- Quelles démarches ont été engagées avec les fournisseurs stratégiques de prestation main d'œuvre ?
- De connaître les résultats de l'étude détaillée sur les écarts de salaires ?
- Quelles sont les prérogatives des référents CSE ?
- L'ouverture immédiate de négociations concernant l'accord collectif en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Qu'un point soit explicité concernant l'opinion discriminante de la ligne hiérarchique et managériale au sein du GPF à l'encontre du déroulement de carrière des femmes. (Commission de Notation).

Ces différents points constituent des motifs de conflictualité.

C'est à ce titre que la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article 4-2 du titre II du RHo826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une Demande de Concertation Immédiate.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations syndicales.

P/La Fédération SUD-Rail:

